Ecologie du plâtre

Le plâtre est un matériau de construction utilisé depuis des millénaires. Preuve en est les découvertes faites en Egypte, en Grèce et celles remontant à l'Antiquité.

DU GYPSE BRUT AU PRODUIT FINI

La cuisson du gypse se fait dans des installations de fours spéciaux. Plusieurs procédés de cuisson sont à disposition. Selon la qualité de la matière première disponible, il est possible de déterminer en partie le mode de cuisson. Toutefois, ce sont bien les propriétés désirées pour le produit fini qui sont déterminantes lors du choix du four. Lors de la cuisson, l'eau du gypse s'évapore. Au moment du gâchage, un surplus d'eau est indispensable, mais n'est pas nécessaire à la prise au plâtre. Lors de la prise, la masse se réchauffe et dégage de la chaleur. La partie du mortier de plâtre qui fait prise (sulfate de calcium) absorbe, pendant le procédé de cristallisation (durcissement), une grande partie de l'eau de gâchage. Cette eau s'incorpore chimiquement aux cristaux de plâtre qui se forment (eau de cristallisation). L'eau non incorporée s'évapore (séchage) et laisse un fin réseau de pores et canaux (capillarité) qui influencera l'humidité relative de l'air (effet de compensation). Les pièces enduites ou agencées en plâtre donnent un sentiment de bien-être.

ÉNERGIE GRISE

L'énergie grise utilisée pour la production du plâtre correspond à la consommation énergétique nécessaire à l'extraction de ce dernier, à son transport, à sa mise en

œuvre ainsi qu'à la mise à disposition de l'énergie terminale.

INFO OU INTOX

De nos jours, le plâtre est principalement utilisé pour l'aménagement intérieur. Certaines questions se sont alors posées sur l'éventuelle toxicité du plâtre. Il a été clairement démontré que le potentiel mutagène, cancérigène, fibrogène, toxique et allergène du plâtre est nul. Ces éléments n'existent tout simplement pas dans le plâtre. La radioactivité est également exclue de ce matériau. Que ce soit donc au niveau de la fabrication, de la mise en œuvre ou de l'utilisation ultérieure, le plâtre naturel ne pose aucun problème sanitaire. Grâce à sa faible masse volumique apparente ainsi qu'à ses caractéristiques, le plâtre est un matériau qui permet une mise en œuvre aisée et les modifications des constructions ultérieures se font sans problème.

RECYCLAGE

Les déchets de chantier représentent en Suisse un tonnage deux fois et demie plus important que les ordures ménagères. La totalité des déchets issus de la production des plaques de plâtre, soit environ 2,5 % de la quantité fabriquée, réintègre le circuit de la production. Pour le recyclage des déchets issus de démolitions, des systèmes de récupération cantonaux et communaux ont été mis en place, principalement pour les plaques de plâtre cartonné. Ces dernières seront reprises, moulues puis cuites afin d'être réutilisées dans la production de nouveaux carreaux de plâtre massif. Pour les autres déchets à base de plâtre, ils seront évacués dans des décharges contrôlées.

Déchets pouvant être recyclés

- Plaques de plâtre cartonné – déchets de coupe
- Plaques de plâtre cartonnées issues de travaux de rénovation ou de démolition
- Carreaux de plâtre massifs
- Carreaux de plâtre en fibre
- Plaques de plâtre de cloisons ou plafonds.
- Enduits de dégrossissage en plâtre
- Plâtre naturel ou IDGF

Avec ou sans clous, avec ou sans papier peint, peinture et autres, secs ou mouillés.

DES FABRICANTS CONCERNÉS S'ENGAGENT !

Les fabricants sont conscients des menaces qui pèsent sur l'environnement.

Il leur tient à cœur de tout mettre en œuvre pour un développement durable et la protection de la nature. **Ainsi les entreprises et leurs collaborateurs s'efforcent de limiter le gaspillage des ressources énergétiques.**

Par la constante optimisation du processus de fabrication, par la récupération de la chaleur et de l'eau et par une gestion appropriée du matériel et des techniques d'exploitation, **elles s'engagent auprès de la Confédération à réduire leurs émissions de CO_2.**